

50	05/11/2021	BE 0203.989.614	27	EUR	Rectificatif	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21768.00009	

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

Rectificatif

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **Intercommunale de Distribution d'Eau de Nandrin - Tinlot et Environs**

Forme juridique: Société coopérative

Adresse: ROUTE DU CONDROZ

N°: 319

Boîte:

Code postal: 4550

Commune: Nandrin

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Huy

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0203.989.614

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

07-02-2020

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

29-06-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2020

au

31-12-2020

Exercice précédent du

01-01-2019

au

31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-app 6.2, A-app 6.5, A-app 6.7, A-app 6.9, A-app 7.1, A-app 7.2, A-app 8, A-app 9, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

<p style="text-align: center;">LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE</p>
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

COP ERIC

ROUTE DU CONDROZ 319
BELGIQUE

Président du Conseil d'Administration

LEJEUNE ISABELLE

ROUTE DU CONDROZ 319
BELGIQUE

Administrateur

POLLAIN DANIEL

ROUTE DU CONDROZ 319
BELGIQUE

Administrateur

DAL MOLIN BRUNO

ROUTE DU CONDROZ 319
BELGIQUE

Administrateur

FAGNOUL TRISTAN

ROUTE DU CONDROZ 319
BELGIQUE

Administrateur

LEMMENS MICHEL

ROUTE DU CONDROZ 319
BELGIQUE

Administrateur

RACELLE GREGORY

ROUTE DU CONDROZ 319
BELGIQUE

Vice-président du Conseil d'Administration

HERBIET SEBASTIEN

N°	BE 0203.989.614		A-app 2.1
----	-----------------	--	-----------

ROUTE DU CONDROZ 319

BELGIQUE

Observateur

PITON & CIE SCRL (B0646)

BE 0884.529.934

Voie de l'Air Pur 56

4052 Beaufays

BELGIQUE

Représenté directement ou indirectement par:

PITON VALERIE (A2087)

N°	BE 0203.989.614		A-app 2.2
----	-----------------	--	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	1.900.802	1.917.145
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	0	0
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	1.899.598	1.915.942
Terrains et constructions		22	744.159	768.593
Installations, machines et outillage		23	1.060.203	981.794
Mobilier et matériel roulant		24	34.481	52.001
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	60.756	113.554
Immobilisations financières	6.1.3	28	1.204	1.204
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	1.345.517	1.394.976
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	31.038	30.220
Stocks		30/36	31.038	30.220
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	430.101	335.072
Créances commerciales		40	413.232	315.860
Autres créances		41	16.869	19.212
Placements de trésorerie		50/53	603.779	603.725
Valeurs disponibles		54/58	280.600	425.959
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	3.246.320	3.312.121

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	1.261.179	1.215.957
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	6.840	1.900
Chiffre d'affaires		70	1.621.465	1.551.138
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	367.126	337.081
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	486.020	463.169
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	148.729	131.278
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	-21.162	17.717
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	-1.407	-11.000
Autres charges d'exploitation		640/8	696.998	666.473
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	7.600	1.190
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-55.599	-52.871
Produits financiers	6.4	75/76B	44.277	32.439
Produits financiers récurrents		75	44.277	32.439
Dont: subsides en capital et en intérêts		753	36.883	
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	2.560	2.184
Charges financières récurrentes		65	2.560	2.184
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-13.881	-22.615
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	24	6
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-13.905	-22.621
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-13.905	-22.621

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-13.905	-22.621
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-13.905	-22.621
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2	13.905	22.621
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14		
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXXXX	284.321
8029		
8039		
8049		
8059	284.321	
8129P	XXXXXXXXXXXX	284.321
8079		
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	284.321	
21	<u>0</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXXXX	6.428.385
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	132.386	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	6.560.771	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXXXX	2.381.892
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259	2.381.892	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXXXX	6.894.335
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	148.729	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	7.043.064	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	1.899.598	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXX	1.204
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	1.204	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	1.204	

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
42	25.000
8912	80.000
8913	25.000
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
892	
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	6,7	6,7
76	6.840	1.900
76A	6.840	1.900
76B		
66	7.600	1.190
66A	7.600	1.190
66B		
6502		

N°	BE 0203.989.614		A-app 6.8
----	-----------------	--	-----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLE D'AMORTISSEMENT : METHODE LINEAIRE
LE C.A. EN DATE DU 16-05-2013 FIXE LE MONTANT MINIMAL A PORTER EN INVESTISSEMENT A 250 EUROS.
TAUX AMORTISSEMENT PRATIQUE :
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : 20%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :
CONSTRUCTIONS : 2 A 10%
INSTALLATIONS : 2 A 12,5 %
MOBILIER MATERIEL VEHICULES : 10 A 30 %
LE STOCK EST VALORISE SUR LE DERNIER PRIX D'ACHAT
LES CREANCES DOUTEUSES SONT CALCULEES SUIVANT L'ART R. 308 BIS - 20 DU CODE DE L'EAU.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU EXECUTIF.

à l'assemblée générale du 29 juin 2021 – Exercice 2020.

Fonctionnement des organes de gestion

Malgré la situation de pandémie COVID 19 qui a fortement impacté le fonctionnement des différentes institutions du pays, notre intercommunale a tout de même pu organiser les réunions des différents organes de gestion selon les modalités autorisées au travers de l'article 8 de l'Arrêté Royal n°4 du 9 avril 2020.

Seule la réunion du Conseil d'administration ouverte au public n'a pu être tenue compte tenu de l'interdiction de rassemblement.

Durant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020, le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises.

Une réunion du comité de rémunération a été tenue en date du 30 juin 2020.

Conformément à l'arrêté du 22 avril 2004, deux Assemblées générales ordinaires ont été tenues en date du 15 septembre 2020 et du 29 décembre 2020.

Faisant suite au décret du 29 mars 2018 et ses conséquences pour les intercommunales, un Comité d'audit a été tenu et a remis son rapport à l'Assemblée générale du premier semestre 2020.

Activité de production

Impact des périodes de sécheresse répétées en 2017 -2018 – 2019 et 2020 sur la production d'eau.

Tout comme les trois années précédentes, aucune restriction n'a dû être imposée aux abonnés de l'Iden malgré ces quatre années de sécheresse consécutives.

Un suivi de nos différents captages montre que les volumes disponibles tant à la source de Marnave qu'au puits de l'Armoulin ont été suffisants malgré ces périodes difficiles.

Le puits de Fraiture a quant à lui été laissé au repos durant toute l'année 2020 afin de laisser la nappe se reconstituer.

Un nettoyage du puits sera à envisager dans un futur proche vu que celui-ci présente des signes d'ensablement après une trentaine d'années de fonctionnement.

Valorisation de nos infrastructures

Source de Marnave :

L'évacuation des épicéas gérée par la DNF est actuellement en attente car la priorité d'abatage est donnée aux parcelles atteintes par les scolytes.

Ce dossier est donc postposé.

Le chantier de jonction entre le réseau de la Cile et celui de l'Iden à Fraiture a été réalisé et la conduite mise en service au mois de novembre 2019.

Il restait à réaliser des finitions de remise en état du chemin d'Eveil qui mène au puits, ce travail de parachèvement avait fait l'objet d'une remise de prix de 7,35€/m² htva à multiplier par 3,5m de large et 595m de long soit une estimation de 15.300 €.

Compte tenu de la crise Covid qui nous a empêché d'effectuer les travaux d'intérieur chez les abonnés, nous avons réalisé ces finitions au printemps 2020 avec nos équipes pour un coût final de 7.279€ htva.

Dans la nuit du 6 au 7 mars 2020, un affaissement de terrain s'est produit sur le tracé d'un affluent du ruisseau de Neufmoulin à Villers-le-Temple, glissement qui a entraîné huit mètres de la conduite d'adduction qui alimente le château d'eau de Scry. Nos équipes sont intervenues en urgence avec deux entrepreneurs afin de rétablir provisoirement l'alimentation à la population qui n'a subi que peu de désagréments.

Le travail de réparation définitif a quant à lui été effectué au mois de décembre après avoir obtenu les autorisations des différents services en charge du ruisseau ainsi que l'accord du propriétaire du terrain. Ces deux interventions se chiffrent à la somme de 24.475,10€ htva.

Activité de distribution

Suppression des raccordements en plomb

Les travaux visant à la suppression totale du contact eau et plomb continue au travers du remplacement de ces raccordements. Ceux-ci étaient au nombre de 96 unités à la date du 31 décembre 2020. Ces derniers raccordements sont ceux pour lesquels nous rencontrons le plus de difficultés techniques ou organisationnelles avec les propriétaires des immeubles concernés.

L'analyse approfondie des données de notre intercommunale par les services du SPW démontre que l'eau distribuée par notre société présente les caractéristiques d'une eau neutre et non agressive, aucune contrainte ne nous est donc imposée concernant la distribution d'eau. Seules des analyses d'eau spécifiques (FST) aux raccordements concernés doivent être réalisées jusqu'à élimination totale de ces derniers raccordements.

Rentabilité du réseau

Le différentiel entre le nombre de m³ d'eau injectés dans le réseau et le nombre de m³ « facturés » aux abonnés détermine la rentabilité de celui-ci. Cette dernière est pour l'exercice 2020 de 80,25 % soit une très légère hausse de 0,25%.

Pression de distribution sur le village d'Outrelouche

Faisant suite à la plainte d'un de nos abonnés relative à des baisses de pression et donc de débit à certaines heures de la journée, il a été constaté que l'augmentation de la demande en eau sur ce point haut du réseau nécessitera dans un futur proche l'installation d'un surpresseur pour l'ensemble des abonnés de ce village. Une réflexion a donc été initiée en ce sens. Entretemps afin de répondre à nos obligations légales, le conseil a décidé de placer un surpresseur individuel temporaire chez cet abonné pour un montant de 1.336,87€.

Un montant de 30.000€ est provisionné pour la réalisation de ce travail.

Gestion administrative

Gestion du personnel

Cette année 2020 a vu le départ d'un agent fontainier qui souhaitait travailler plus près de son domicile. Ceci a nécessité le lancement d'une procédure de recrutement d'un nouvel agent.

Modification du coût des nouveaux raccordements

Le coût forfaitaire d'un raccordement au réseau de distribution d'eau de l'Iden fixé à la somme de 1.105€ tva en 2000 n'avait plus été augmenté depuis cette date.

L'augmentation des coûts avait donc généré une perte sur la moyenne des raccordements. Après une évaluation des divers prix et de la main d'œuvre nécessaire à réaliser ces travaux, le Conseil a arrêté en date du 1^{er} octobre le montant forfaitaire à la somme de 1.750€ tva de 6% comprise.

Ce nouveau tarif est d'application pour les demandes de nouveaux raccordements introduites à partir du 1^{er} janvier 2021.

Résultat de l'exercice et répartition

Nous devons faire face pour la deuxième année consécutive à une perte de l'exercice qui se chiffre à **13.904,59 €**. L'Iden a la confiance de ses coopérateurs, elle n'a pas de problème de trésorerie et continue à faire face à ses engagements. Il n'y a donc pas besoin de modifier les règles comptables de continuité.

Ce montant sera prélevé dans la réserve disponible suivant les statuts de notre société.

Le chiffre d'affaire est quant à lui en hausse et se chiffre à **880.690,12 €**.

Liste des principaux marchés et procédures négociées lancés durant l'exercice 2020 :

- Etant donné la crise que nous subissons, l'Iden a, durant l'exercice 2020 continué les marchés initiés en 2019 et n'a pas démarré de nouveaux projets hormis le dossier de transformation du site administratif.
- Le Conseil a attribué en date du 30 juin 2020, au terme d'une procédure sans mise en concurrence préalable, le marché relatif à l'extension du site administratif de l'Iden à la société IRENO-ZUNE srl sise rue Neuve, 1 à 4970 Stavelot pour la somme de de 240.100,41 € htva.

Infrastructures administratives et techniques

Site administratif :

Le chantier de transformation et de mise aux normes du site administratif a débuté au mois de septembre 2020 par les démolitions des parties nécessaires à la réalisation du chantier. Cette première phase du chantier a mis en évidence l'absence de fondations sous une partie de l'annexe, ce qui expliquait des fissures dans les murs et qui a donc nécessité la reconstruction partielle de celle-ci pour un montant approuvé de 6.651,54€ htva.

En date du 31/12/2020, les trois premiers états d'avancement ont été facturés pour un montant de 46.831,08€ htva.

Commentaire sur "Exercice 2020"

Modification réseau à charge de l'I.D.E.N.

Utilisation de la provision pour réparation du pont rue de la Forge à Villers-le-Temple, soit 15.000 €

Reprise de la provision de 15.000€ inutilisée pour la couronne du château d'eau.

Création d'une provision de 30.000€ pour réalisation d'un surpresseur et ses travaux de génie civil pour assurer la continuité du service sur le village d'Outrelouxhe.

Remplacement de 263 compteurs abonnés ne répondant plus au prescrit légal.

Investissement pour pose de conduite à charge de l'I.D.E.N.

La sécurisation de notre réseau d'adduction via le réseau de la CILE a été finalisée en 2020 pour un montant total de 135.257,72€ htva.

Equipement "lotissements" payé par tiers

Néant

Informations générales sur le réseau

La longueur des conduites principales du réseau est de 145 km 512 m.

Les unités de production se composent de trois captages :

- la source de Marnave située rue de la Forge à Nandrin mise en service en 1952 ;
- le puits de Grand Loup situé En Tige de Ville à Fraiture mis en service en 1992 sécurisé via une conduite de liaison avec le réseau de la CILE posée en 2019 et finalisée en 2020;
- le puits d'Armoulin situé rue à la Croix à Scry mis en service en 2012.

Une station de pompage située à Villers-le-Temple avec deux groupes motopompe et deux réservoirs d'une capacité de 120 m³ chacun. Cette station a été mise en service en 1952 et ses parties « génie-civil » et « électromécanique » rénovées en 2014.

Un château d'eau de 33 m de hauteur avec un réservoir supérieur de 325 m³ et un réservoir inférieur de 200 m³ situé à Scry. Cet ouvrage a été mis en service en 1952.

Une station avec groupe de surpression à vitesse variable et deux réservoirs d'une capacité 30 m³ et 100 m³ située à Fraiture. Cette station a été mise en service début 1992.

Une station avec groupe de surpression à vitesse variable sans réservoir située à Abée. Cette station a été mise en service en décembre 1992.

Une station avec groupe de surpression à vitesse variable et deux réservoirs d'une capacité de 150 m³ chacun située à Nandrin. Cette station a été mise en service en décembre 1994.

17 fouilles ont été effectuées sur les conduites du réseau pour la réparation de différentes fuites.

En référence au point 2 de l'article 96 du code des sociétés, section II, il est à signaler qu'il n'y a pas d'évènement important connu survenu après la clôture de l'exercice.

En référence au point 3 de ce même article, il n'y a pas de circonstance susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

Succursales :

Néant

Utilisation des instruments financiers :

L'Intercommunale n'ayant pas la possibilité de gérer ses avoirs au travers de placements à risques, ceux-ci sont gérés via des comptes à vue, de livrets d'intérêts, de comptes à terme qui ne sont plus productifs actuellement.

Trésorerie :

La trésorerie est en diminution de près de 145.300 €. Cette baisse est principalement due à l'impact financier de la finalisation des travaux de sécurisation du réseau à Fraiture ainsi que du début du chantier de transformation du site administratif.

Evènements post clôture et prévisions futures :

Impact de la pandémie du Covid 19 :

- Pas d'augmentation des frais liés au Covid19 se limitant à l'acquisition de désinfectants et de masques ;
- Malgré le confinement imposé à la population et aux entreprises certaines interventions non-urgentes chez nos abonnés ont pu reprendre dans le respect des directives imposées. Cependant, certains travaux se réaliseront lorsque la situation sera revenue à la normale à la demande de certains de nos abonnés ;
- Les réunions des organes de gestion sont toujours organisées en non présentielle avec pour conséquence le report de certains points nécessitant des échanges concrets de visu ;
- Continuation de l'intervention unique de 40€ octroyée sur la facture des ménages impactés par une période de chômage temporaire, actuellement 171 dossiers ont été traités. Ces coûts font l'objet d'une refacturation à la SPGE ;

Perception 2020 (relève des index compteurs) :

En complément du relevé radio des compteurs avec tête émettrice, suite à la pandémie, l'Iden a été contrainte de modifier sa manière d'effectuer la perception.

Après avoir mis en place une nouvelle procédure (courrier aux abonnés de nous transmettre leur index), nous avons dû faire face à un bug informatique qui a perturbé sévèrement l'obtention de ceux-ci (« engueulade », mépris de certains abonnés, injures,...)

Cette expérience a créé des tensions, cependant, nous avons surmonté les problèmes de double encodage, de doubles courriers, de critiques, nous avons mené à bien cette perception malgré les difficultés rencontrées.

Ce système pourrait être remis en place pour la perception 2021.

Départ à la pension de notre comptable :

L'annonce du départ à la pension de notre comptable Madame Murielle Lecomte au 31 décembre 2021 a initié une procédure de recrutement pour une entrée en fonction du candidat vers le milieu d'année 2021, cela engendrera une charge salariale supplémentaire durant cette période.

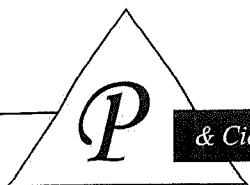
Analyse de risques

L'objet social de l'Iden est de fournir de l'eau à ses abonnés en toutes circonstances.

La sécurisation et la diversification des ressources en eau est primordiale pour la réalisation de cet objet.

Le raccordement de notre réseau à celui de la CILE au niveau de Fraiture s'est inscrit dans ce contexte et le puits de Fraiture a pu être mis au repos.

Dans ce contexte, l'achat d'eau à la Cile au prix de production représente un coût annuel de 80.000€. Dans le futur, après révision et reconditionnement du puits de Fraiture, celui-ci sera remis en exploitation à raison d'un rapport de +/- 1 unité pour le puits pour 6 unités pour l'approvisionnement CILE. Ce mode de fonctionnement permettra de garder le puits actif tout en ne le surexploitant pas et donc de maintenir son total potentiel de production en cas de nécessité d'urgence.



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE
COOPERATIVE « INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION D'EAU DE NADRIN-
TINLOT ET ENVIRONS » POUR L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2020**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION D'EAU DE NADRIN-TINLOT ET ENVIRONS (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels la société « INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION D'EAU DE NADRIN-TINLOT ET ENVIRONS » SA durant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 3.246.319,57 € et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 13.904,59 €.

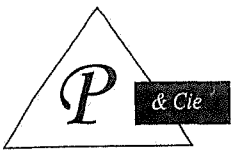
À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

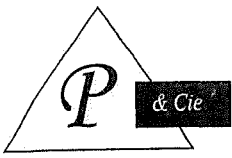
Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus



d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, les autres documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

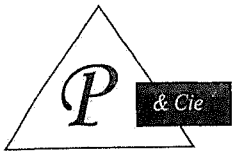
Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.



Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- À l'exception de l'absence de dépôt au Moniteur belge de la nomination du mandat du commissaire, nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Beaufays, le 28 mai 2021

S.R.L. PITON & Cie
Réviseurs d'Entreprises

Commissaire
Représentée par Valérie PITON
Réviseur d'entreprises

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100	5,8	1	6,5	ETP	6,7 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	8.196	1.080	9.276	T	9.982 T
Frais de personnel	102	416.954	69.066	486.020	T	463.169 T

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	5	1	5,7
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	5	1	5,7
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	5		5
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	3		3
de niveau supérieur non universitaire	1202	2		2
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121		1	0,7
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212		1	0,7
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	2	1	2,7
Ouvriers	132	3		3
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
305		1	1

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	